19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11) N° de publication : 2 850 578

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 03 01211

(51) Int Cl⁷: **A 61 K 31/197**, A 61 K 7/48, 7/06, 7/32, A 61 P 17/00, 31/10, 9/02, 37/02

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

Α1

- 22 Date de dépôt : 03.02.03.
- (30) Priorité :

| (72) Inventeur(s): CALS GRIERSON MARIE MADE-

(71) **Demandeur(s)** : *L'OREAL Société anonyme* — FR.

- Date de mise à la disposition du public de la demande : 06.08.04 Bulletin 04/32.
- 66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- 73) Titulaire(s) :
- Mandataire(s): ERNEST GUTMANN YVES PLASSE-RAUD SA.
- UTILISATION DE N-ARYLMETHYLENE ETHYLENEDIAMINETRIACETATES, N-ARYLMETHYLENEIMINODIACETATES OU N,N'-DIARYLMETHYLENE ETHYLENEDIAMINEACETATES COMME DONNEURS DE NO.
- (57) La présente invention concerne l'utilisation de N-arylméthylène éthylènediaminetriacétates, N-arylméthylèneiminodiacétates ou N,N'-diarylméthylène éthylènediamineacétates, leurs sels ou complexes métalliques, pour augmenter la production de monoxyde d'azote dans ou sur la peau ou le cuir chevelu ou les muqueuses ainsi qu'un procédé d'application de monoxyde d'azote dans ou sur la peau, le cuir chevelu ou les muqueuses. Elle concerne également un procédé de traitement cosmétique mettant en oeuvre ces composés, en tant que donneurs de



La présente invention concerne l'utilisation de N-arylméthylène éthylènediaminetriacétates, N-arylméthylèneiminodiacétates ou N,N'-diarylméthylène éthylènediamineacétates pour augmenter la production de monoxyde d'azote dans ou sur la peau ou le cuir chevelu ou les muqueuses ainsi qu'un procédé d'application de monoxyde d'azote dans ou sur la peau, le cuir chevelu ou les muqueuses.

5

10

15

20

25

Dans le domaine de la santé et de la cosmétique, l'importance du monoxyde d'azote NO est connue notamment pour le rôle protecteur du NO produit par les synthases du monoxyde d'azote NOS ("Nitric Oxide Synthases"), sous les trois isoformes NOS1 et NOS3 constitutives, et NOS2, inductible. NO est en effet impliqué dans de nombreux processus biologiques, notamment dans le système immunitaire, et il a de nombreuses interactions avec les acides nucléiques, les protéines, les thiols à bas poids moléculaire, etc.

Des applications topiques de monoxyde d'azote ont été décrites ainsi que des compositions complexes capables d'en générer. Ainsi, le brevet US 6 103 275 décrit des compositions comportant deux gels dont l'un comporte un sel, comme du nitrite de sodium, et l'autre comporte de l'acide ascorbique et de l'acide maléique, les deux gels étant mis en contact avant leur application, le monoxyde d'azote est généré dans la composition résultante, à même la peau.

Toutefois ces compositions présentent des inconvénients liés notamment au mode d'application et à leur formulation complexe à mettre en œuvre.

On constate donc qu'il subsiste un besoin d'actif que l'on peut utiliser par voie orale ou topique, efficace pour la production de NO dans ou sur la peau, le cuir chevelu ou les muqueuses, en usage préventif ou curatif, facile à formuler, appliquer ou ingérer, et dépourvu d'effets secondaires.

Les composés de formule I ci-dessous sont décrits comme protecteur contre les radicaux libres et décrits dans des compositions pharmaceutiques, dans le document WO94/11338.

De façon surprenante, la demanderesse a maintenant mis en évidence que ces dérivés de N-arylméthylène éthylènediaminetriacétate, N-arylméthylène iminodiacétate ou N,N'-diarylméthylène éthylènediaminediacétate sont particulièrement efficaces pour produire du monoxyde d'azote ou pour augmenter la production de monoxyde d'azote dans la peau, les mugueuses ou le cuir chevelu.

En effet, la Demanderesse a pu mettre en évidence un effet stimulateur de ces composés sur la production de NO, dans le test de screening de modulation de l'induction de NOS2 par les kératinocytes humains normaux.

Les produits de l'art antérieur connus comme donneurs de NO agissent en libérant in situ le NO, après une réaction chimique ou clivage enzymatique. L'activité de ces composés impliquerait un mécanisme différent, en augmentant une voie de production endogène.

L'invention a pour objet l'utilisation de dérivés de N-arylméthylène éthylènediaminetriacétate, N-arylméthylène iminodiacétate ou N,N'-diarylméthylène éthylènediaminediacétate, pour augmenter la production de monoxyde d'azote dans ou sur la peau, les muqueuses ou le cuir chevelu.

Les composés utilisés conformément à l'invention pour augmenter la production de monoxyde d'azote dans la peau ou en obtenir une production efficace sont les composés de formule l

5

10

15

20

$$Z_5$$
 —COOR
$$Z_4$$

$$Z_3 - X_3$$
 — H
$$X_2 = X_1$$

$$X_1$$

dans laquelle:

 Z_1 , Z_2 , Z_3 , indépendamment l'un de l'autre, représentent NO_2 , COOH, CF_3 , un atome d'halogène ou un groupe R_1 , OR_1 , SR_1 ou NR_1R_2 ,

Z₄ représente H ou un groupe R₁;

où R, R₁ et R₂, indépendamment l'un de l'autre, représentent H ou un groupe alkyle linéaire ou ramifié, en C_1 à C_8 ,

 $X_1,\,X_2,\,X_3$ représentent : -C= ou -N=, à condition que

10

5

si $X_1=N$, alors $X_2=X_3=C$ et il n'y a pas de substituant Z_1 sur X_1 ,

si X_2 =N, alors X_1 = X_3 =C et il n'y a pas de substituant Z_2 sur X_2 ,

si X_3 =N, alors X_2 = X_1 =C et il n'y a pas de substituant Z_3 sur X_3 , c'est-à-dire qu'il s'agit d'un noyau de benzène ou de pyridine ;

Z₅ représente :

15

le groupe : -COOR (a)

ou le groupe :

ou le groupe :

$$COOR$$

$$Z_{4}$$

$$Z_{3}$$

$$X_{2}=X_{1}$$

$$Z_{2}$$

$$Z_{1}$$

$$Z_{2}$$

$$Z_{1}$$

$$Z_{2}$$

$$Z_{1}$$

10

15

20

dans lesquels Z_1 , Z_2 , Z_3 , X_1 , X_2 , X_3 , R, R_1 et R_2 ont les mêmes significations que ci-dessus ;

ainsi que leurs sels et leurs complexes métalliques.

Parmi les groupes alkyle linéaires ou ramifiés en C_1 à C_8 , sont préférés les groupes en C_1 à C_4 , comme méthyle, éthyle, isopropyle et tert-butyle.

Comme sels, on peut citer les sels d'addition avec un acide minéral comme les acides H₂SO₄, HCl, HNO₃ ou H₃PO₄, par exemple, et les sels d'addition avec une base minérale comme NaOH ou KOH.

Comme complexes métalliques, on peut citer les complexes formés par addition de ZnCl₂ ou CaCl₂, par exemple.

De façon préférée, on utilise l'acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl) éthylènediamine-diacétique, ses analogues et précurseurs, et leurs sels et complexes métalliques.

Selon l'invention, ces composés sont utilisés comme actifs, cosmétiques et/ou pharmaceutiques, pour augmenter la production de monoxyde d'azote dans ou sur la peau, les muqueuses ou le cuir chevelu, l'application étant réalisée par voie topique ou orale, notamment.

L'invention concerne l'utilisation des composés ci-dessus pour la préparation de compositions comportant au moins l'un des composés, sels ou complexes métalliques acceptables et un excipient acceptable, destinée au traitement des matières kératiniques et des muqueuses, par production de NO ou par augmentation de la production de NO.

Ainsi, ces composés peuvent être utilisés plus particulièrement pour la préparation des compositions destinées à favoriser la vascularisation de la peau ou des muqueuses et/ou la revascularisation des zones lésionnelles psoriatiques et/ou des ulcères chroniques, et/ou pour limiter le prurit et/ou l'eczéma. Ils peuvent en outre être utilisés pour réguler la croissance des bactéries cutanées, notamment contre le développement d'odeur liées à la sueur.

10

15

20

25

30

En outre, ils peuvent être utilisés dans des compositions utiles pour protéger des dommages provoqués par des ultraviolets, comme des érythèmes, et/ou pour favoriser la mélanogénèse et la pigmentation cutanée et/ou capillaire. De plus, ils peuvent être utilisés pour moduler la croissance du poil ou du cheveu ; par exemple dans des compositions antichute.

Ils peuvent en outre être utilisés dans des préparations cosmétiques de soin anti-âge destinées à limiter le dépôt de collagène hautement réticulé, et/ou destinées à favoriser la synthèse du collagène. De plus, ils peuvent être utilisés dans des compositions destinées à favoriser la lipolyse, et ainsi faciliter l'amincissement. De plus, ils peuvent être utilisés dans des compositions cosmétiques destinées à moduler la pigmentation des cheveux. Ils peuvent aussi être utilisés dans des compositions cosmétiques utiles à la régularisation de la sudation et des odeurs correspondantes. Ils peuvent aussi être utilisés dans des compositions cosmétiques utiles à la régulation des peaux grasses. Enfin, ils peuvent être utilisés dans des compositions cosmétiques en tant que myorelaxant.

Dans des applications pharmaceutiques, les composés de l'invention sont utiles pour préparer les compositions destinées à la lutte contre les

mycoses cutanées et/ou la lutte contre le lupus érythémateux. Les composés peuvent encore être utilisés pour la préparation de compositions pharmaceutiques utiles pour favoriser la microcirculation et lutter notamment contre le syndrome de Raynaud et/ou prévenir ou réduire la prolifération épidermique notamment durant la cicatrisation. Enfin, ils peuvent être utilisés pour la préparation de composition pharmaceutiques utiles pour réguler le système immunitaire.

5

10

15

20

25

30

Les compositions cosmétiques et/ou pharmaceutiques comportent notamment au moins un composé de formule I ou l'un des sels ou complexes métalliques acceptables, dans un milieu cosmétiquement ou pharmaceutiquement acceptable.

Selon l'invention, le ou les composés sont présents dans ces compositions dans des proportions allant de 0,001 à 10 % en poids.

Les compositions cosmétiques et/ou pharmaceutiques peuvent se présenter sous des formes diverses habituellement utilisées dans ces domaines pharmaceutiques et cosmétiques ou de l'hygiène corporelle, et en particulier sous forme d'onguent, de crème, de pommade, de comprimé, de suspension buvable, d'injection ou de gel, par exemple, pour les compositions pharmaceutiques et sous forme de gel, de spray, de lotion, d'émulsion ou de dispersion vésiculaire, par exemple, pour les compositions cosmétiques, ainsi que sous forme de compléments alimentaires, sans que ces formes particulières soient limitatives pour les applications cosmétiques ou pharmaceutiques respectivement.

Lorsque les composés de formule (I) sont utilisés dans le cadre d'un traitement pharmaceutique, les formes d'administration peuvent adopter la voie orale, topique, entérale ou parentérale, le support pharmaceutiquement acceptable dépendant de la forme d'administration choisie. La posologie est généralement comprise entre 1 et 100 mg/kg/jour.

Le milieu cosmétiquement ou pharmaceutiquement acceptable est un milieu usuel dans les domaines cosmétique ou pharmaceutique. Lorsque les composés de formule I sont utilisés dans le cadre d'un traitement cosmétique, les formes d'application peuvent adopter non seulement la voie topique, mais aussi la voie orale.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée et des exemples suivants.

5

10

15

20

25

30

Les composés de formule I peuvent être préparés selon les procédés décrits dans le document WO94/11338.

Selon l'invention, on préfère la voie topique, par application directe sur les matières kératiniques, comme la peau, le cuir chevelu, les ongles ou sur les muqueuses.

Les compositions selon l'invention peuvent toutefois se présenter sous toutes les formes galéniques et cosmétiques compatibles avec leur rôle de producteur de NO, notamment les formes décrites dans WO 94/11338, ou toute autre forme, y compris celle de compléments alimentaires.

Ces compositions sont préparées selon les méthodes usuelles.

Un milieu cosmétiquement ou dermatologiquement acceptable correspond généralement à un milieu compatible avec les matières kératiniques, la peau, le cuir chevelu, les ongles ou les muqueuses. La composition comprenant le ou les actifs donneurs de NO peut donc être appliquée sur le visage, le cou, les cheveux et les ongles, ou toute autre zone cutanée du corps (régions axillaires, sous-mammaires, plis du coude etc.).

Par voie topique, les compositions selon l'invention se présentent notamment sous forme de solutions aqueuses, hydroalcooliques ou huileuses, de dispersions du type lotion ou sérum, de gels anhydres ou lipophiles, d'émulsions de consistance liquide ou semi-liquide du type lait, obtenues par dispersion d'une phase grasse dans une phase aqueuse (H/E) ou inversement (E/H), ou de suspensions ou d'émulsions de consistance molle, semi-solide ou solide du type crème ou gel, ou encore de microémulsions, de microcapsules, de microparticules ou de dispersions

vésiculaires de type ionique et/ou non ionique. Ces compositions sont préparées selon les méthodes usuelles.

Par voie orale et/ou entérale, les compositions selon l'invention peuvent se présenter sous forme de comprimés, de gélules, de dragées, de sirops, de suspensions, de solutions, de microsphères ou de nanosphères ou de vésicules lipidiques ou polymériques permettant une libération contrôlée.

Par voie parentérale, les compositions peuvent se présenter sous forme de solutions ou de suspensions pour perfusion ou pour injection.

10

15

20

25

30

Elles peuvent être également utilisées pour le cuir chevelu sous forme de solutions aqueuses, alcooliques ou hydroalcooliques, ou sous forme de crèmes, de gels, d'émulsions, de mousses ou encore sous forme de compositions pour aérosol contenant également un agent propulseur sous pression.

Les quantités des différents constituants des compositions selon l'invention sont celle classiquement utilisées dans les domaines considérés.

Ces compositions constituent notamment des mousses à raser, des crèmes de nettoyage, de protection, de traitement ou de soin pour le visage, pour les mains, pour les pieds, pour les grands plis anatomiques ou pour le corps, (par exemple crèmes de jour, crèmes de nuit, crèmes démaquillantes, crèmes de fond de teint, crèmes anti-solaires), des fond de teint fluides, des laits de démaquillage, des laits corporels de protection ou de soin, des laits anti-solaires ou mieux après solaires, des lotions, gels ou mousses pour le soin de la peau, comme des lotions de nettoyage ou de désinfection, des lotions anti-solaires, des lotions de bronzage artificiel, des compositions pour le bain, des compositions désodorisantes contenant un agent bactéricide, des gels ou lotions après-rasage, des crèmes épilatoires, des compositions contre les piqûres d'insectes, des compositions anti-douleur ou des compositions pour traiter certaines maladies notamment de la peau comme celle citées précédemment.

Les compositions selon l'invention peuvent également consister en des préparations solides constituant des savons ou des pains de nettoyage.

Les compositions peuvent aussi être conditionnées sous forme de composition pour aérosol contenant également un agent propulseur sous pression.

5

10

15

20

25

30

Les composés utilisés selon l'invention peuvent être aussi incorporés dans diverses compositions pour soins ou traitement capillaires, et notamment des shampooings éventuellement antiparasitaires, des lotions de mise en plis, des lotions traitantes, des crèmes ou des gels coiffants, des compositions de teinture (notamment teintures d'oxydation) éventuellement sous forme de shampooings colorants, des lotions restructurantes pour les cheveux, des compositions pour le premier temps d'une permanente), des lotions ou des gels antichute, etc.

Les compositions de l'invention peuvent aussi être à usage buccodentaire, par exemple une pâte dentifrice ou un bain de bouche. Dans ce cas, les compositions peuvent contenir des adjuvants et additifs usuels pour les compositions à usage buccal et notamment des agents tensioactifs, des agents épaississants, des agents humectants, des agents de polissage tels que la silice, divers ingrédients actifs comme les fluorures, en particulier le fluorure de sodium, et éventuellement des agents édulcorants comme le saccharinate de sodium.

Lorsque la composition de l'invention est une émulsion, la proportion de la phase grasse peut aller de 5 % à 80 % en poids, et de préférence de 5 % à 50 % en poids par rapport au poids total de la composition. Les huiles, les émulsionnants et les coémulsionnants utilisés dans la composition sous forme d'émulsion sont choisis parmi ceux classiquement utilisés dans les domaines cosmétiques et pharmaceutique. L'émulsionnant et le coémulsionnant sont présents, dans la composition, en une proportion allant de 0,3 % à 30 % en poids, et de préférence de 0,5 à

30 % ou mieux de 0,5 à 20 % en poids par rapport au poids total de la composition. L'émulsion peut, en outre, contenir des vésicules lipidiques.

Lorsque la composition de l'invention est une solution ou un gel huileux, la phase grasse peut représenter plus de 90 % du poids total de la composition.

5

10

15

20

25

30

De façon connue, la composition de l'invention peut contenir également des adjuvants habituels dans le domaine cosmétique ou pharmaceutique, tels que les gélifiants hydrophiles ou lipophiles, les actifs hydrophiles ou lipophiles, les conservateurs, les antioxydants, les solvants, les parfums, les charges, les filtres, les bactéricides, les absorbeurs d'odeur et les matières colorantes. Les quantités de ces différents adjuvants sont celles classiquement utilisées dans le domaine cosmétique ou pharmaceutique, et par exemple de 0,01 % à 10 % du poids total de la composition. Ces adjuvants, selon leur nature, peuvent être introduits dans la phase grasse, dans la phase aqueuse et/ou dans les sphérules lipidiques.

Comme huiles utilisables dans l'invention, on peut citer les huiles minérales (huile de vaseline), les huiles végétales (fraction liquide du beurre de karité, huile de tournesol), les huiles animales (perhydrosqualène), les huiles de synthèse (huile de Purcellin), les huiles siliconées (cyclométhicone) et les huiles fluorées (perfluoropolyéthers). On peut aussi utiliser comme matières grasses des alcools gras, des acides gras (acide stéarique), des cires (paraffine, carnauba, cire d'abeilles).

Comme émulsionnants utilisables dans l'invention, on peut citer par exemple le stéarate de glycérol, le polysorbate 60 et le mélange de PEG-6/PEG-32/Glycol Stéarate vendu sous la dénomination de Tefose^R 63 par la société Gattefosse.

Comme solvants utilisables dans l'invention, on peut citer les alcools inférieurs, notamment l'éthanol et l'isopropanol, le propylène glycol.

Comme gélifiants hydrophiles, on peut citer les polymères carboxyvinyliques (carbomer), les copolymères acryliques tels que les

copolymères d'acrylates/alkylacrylates, les polyacrylamides, les polysaccharides tels que l'hydroxypropylcellulose, les gommes naturelles et les argiles, et, comme gélifiants lipophiles, on peut citer les argiles modifiées comme les bentones, les sels métalliques d'acides gras comme les stéarates d'aluminium et la silice hydrophobe, ou encore l'éthylcellulose, le polyéthylène.

Les composés utilisés selon l'invention peuvent être utilisés en association avec d'autres actifs.

Comme actif hydrophiles, on peut utiliser les protéines ou les hydrolysats de protéine, les acides aminés, les polyols, l'urée, l'allantoïne, les sucres et les dérivés de sucre, les vitamines hydrosolubles, l'amidon et des extraits végétaux, notamment ceux d'Aloe Vera, par exemple.

10

15

20

25

30

Comme actifs lipophiles, on peut utiliser le rétinol (vitamine A) et ses dérivés, le tocophérol (vitamine E) et ses dérivés, les acides gras essentiels, les céramides, les huiles essentielles, ou les polyphénols, par exemple.

On peut en outre associer les composés donneurs de NO selon l'invention à d'autres agents actifs donneurs de NO ou actifs destinés notamment à la prévention et/ou au traitement des affections cutanées, mucosales et/ou capillaires. Parmi ces agents actifs, on peut citer à titre d'exemple le 2-O-cinnamate d'ascorbyle, ainsi que les composés apparentés tels que les mono- et di-esters d'acide cinnamique ou de l'un de ses dérivés et de vitamine C, tels que décrits dans EP 664 290.

Par ailleurs, d'autres donneurs de NO peuvent être associés. Parmi ceux-ci, par exemple les dérivés nitro et S-nitroso d'anti-inflammatoires non-stéroïdiens, (NO-NSAIDs) et de stéroïdiens (NO-stéroïdes), usuellement obtenus par ajout d'un groupe ONO₂ par une liaison ester à la molécule anti-inflammatoire parente. Ces composés sont connus sous les appellations de NO-aspirine, NO-paracétamol, NO-fulbiprofen, par exemple.

Plus généralement, peuvent être associés aux composés utilisés selon l'invention des donneurs de NO directs ou des donneurs de NO nécessitant un métabolisme pour la production de NO, que leur mécanisme de production agisse sur l'activité de donneur endogène ou exogène.

5

10

15

20

La présente invention a en outre pour objet un procédé de traitement cosmétique, qui met en œuvre le ou les composé(s) ou la composition cosmétique ci-dessus, notamment pour les utilisations décrites ci-dessus. On peut appliquer sur la peau, les muqueuses et/ou le cuir chevelu les compositions cosmétiques, ou encore ingérer des compositions prévues à cette fin.

Préférentiellement, le procédé de traitement cosmétique consiste à appliquer sur la peau, sur le cuir chevelu, et/ou sur les muqueuses, une composition telle que décrite ci-dessus. Ainsi, le procédé de traitement cosmétique de l'invention peut être mis en œuvre notamment en appliquant les compositions hygiéniques ou cosmétiques telles que définies ci-dessus, selon la technique d'utilisation habituelle de ces compositions, et par exemple : application de crèmes, de gels, de sérums, de lotions, de laits de démaquillage ou de compositions après-solaires sur la peau ou sur les cheveux mouillés, de shampooings ou encore application de dentifrice sur les gencives.

Exemple 1 : Activité biologique de l'acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl)éthylènediamine-diacétique

L'activité de l'acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl)

éthylènediamine-diacétique sur la NO-synthase inductible a été évalué
dans le test décrit par Heck et col. (J.B.C., Vol. 267, N° 30, 21277-21280,
25 octobre 1992), test de screening de modulation d'induction de NOS2 par
les keratinocytes humains normaux. Ce test a pour objectif d'évaluer la
concentration en nitrate et nitrite, in fine, après stimulation de la NOsynthase 2.

Le test est effectué sur une culture de kératinocytes humains normaux, issus de prélèvements. L'induction de la NO synthase inductible (NOS2) a été provoquée par l'addition d'une combinaison de plusieurs cytokines au milieu de culture. Le produit testé a été appliqué à trois concentrations variant de 10 à 1000 µM.

Le produit testé a été classé dans une des deux catégories suivantes : inhibiteurs (I) ou donneurs (D) de NO (monoxyde d'azote) selon sa faculté à diminuer ou à augmenter, respectivement, la quantité de nitrites et nitrates produits par rapport au signal témoin (sans cytokines).

Les contrôles suivants ont été introduits dans le test :

5

10

25

A : contrôle positif (induction de l'enzyme) : mélanges d'interféron- γ (1000 u/ml) et d'interleukine 1- β (100 u/ml)

B: contrôle négatif (inhibition maximale): N⁹-monométhyl-L-argine (forme L) à 200 μm;

C : contrôle de spécificité de l'inhibition : N^9 -monométhyl-L-arginine (forme D) à 200 μm .

Pour déterminer l'activité du produit à tester on mesure la quantité de produits de réaction stables du NO (nitrites et nitrates) à l'aide du kit "nitric colorimetric assay" vendu par la société Boehringer sous la référence 1756.28.

L'acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl)éthylènediamine-diacétique a été testé aux concentrations de 100 μ M, 500 μ M et 1 000 μ M dans l'éthanol.

| Produit testé | % inhibition |
|---|--------------|
| Α | 0 |
| В | 100 |
| С | 0 |
| acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl)éthylènediamine- | 29 % |
| diacétique : 100 μM | |
| acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl)éthylènediamine- | 70 % |
| diacétique : 500 µM | |
| acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl)éthylènediamine- | |
| diacétique : 1000 μM | 84 % |

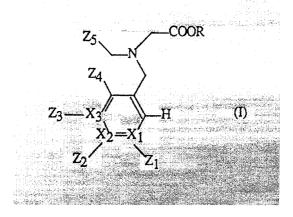
On conclut que l'acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl) éthylènediamine-diacétique présente un effet donneur de NO.

Par ailleurs, la cytotoxicité a été exprimée en % de diminution du signal par rapport au témoin. Un produit a été considéré comme peu cytotoxique de 0-20 %, acceptable jusqu'à 40 % et non retenu pour des valeurs > 40 %.

On a également conclu que le produit n'a pas de toxicité à une concentration inférieure ou égale à 500 μM .

Revendications

1. Utilisation d'au moins un composé de formule I



5 dans laquelle:

 Z_1 , Z_2 , Z_3 , indépendamment l'un de l'autre, représentent NO_2 , COOH, CF_3 , un atome d'halogène ou un groupe R_1 , OR_1 , SR_1 ou NR_1R_2 ,

Z₄ représente H ou un groupe R₁;

où R, R_1 et R_2 , indépendamment l'un de l'autre, représentent H ou un groupe alkyle linéaire ou ramifié, en C_1 à C_8 ,

 X_1 , X_2 , X_3 représentent : -C= ou -N=, à condition que

si X_1 =N, alors X_2 = X_3 =C et il n'y a pas de substituant Z_1 sur X_1 ,

si X_2 =N, alors X_1 = X_3 =C et il n'y a pas de substituant Z_2 sur X_2 ,

si $X_3=N$, alors $X_2=X_1=C$ et il n'y a pas de substituant Z_3 sur X_3 , c'est-à-dire qu'il s'agit d'un noyau de benzène ou de pyridine ;

Z₅ représente :

le groupe: -COOR (a)

ou le groupe :

ou le groupe :

10

15

$$\begin{array}{c|c}
-COOR \\
-CH_2-N \\
Z_4 \\
Z_3-X_3 \\
X_2=X_1 \\
Z_2 \\
Z_1
\end{array}$$
(c)

dans lesquels Z_1 , Z_2 , Z_3 , X_1 , X_2 , X_3 , R, R_1 et R_2 ont les mêmes significations que ci-dessus ;

ainsi que ses sels et ses complexes métalliques pour la préparation d'une composition comportant au moins un composé de formule I et un excipient acceptable, destinée au traitement des matières kératiniques et des muqueuses par production de monoxyde d'azote ou augmentation de la production de monoxyde d'azote dans ou sur la peau, les muqueuses ou le cuir chevelu.

- 2. Utilisation selon la revendication 1, caractérisée en ce que la composition est utile pour favoriser la vascularisation de la peau ou des muqueuses.
- 3. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 2, caractérisée en ce que la composition est utile pour revasculariser des zones lésionnelles psoriatiques et/ou des ulcères chroniques.
- 4. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la composition est utile pour limiter le prurit et/ou l'eczéma.
 - 5. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la composition est utile pour protéger des dommages provoqués par des ultraviolets, comme des érythèmes.

- 6. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la composition est utile pour moduler la croissance du poil ou du cheveu.
- 7. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la composition est utile pour favoriser la mélanogénèse et la pigmentation cutanée et/ou capillaire.

- 8. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que la composition est utilisée pour réguler la croissance des bactéries cutanées.
- 9. Utilisation selon la revendication 1 à 8, caractérisée en ce que la composition est cosmétique et destinée à limiter la chute des cheveux.
 - 10. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que la composition cosmétique est utile pour moduler la pigmentation des cheveux.
- 11. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que la composition cosmétique est une composition de soin anti-âge destinée à favoriser la synthèse du collagène et/ou destinées à limiter le dépôt de collagène hautement réticulé.
- 12. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisée 20 en ce que la composition cosmétique est utile dans des préparations pour favoriser la lipolyse.
 - 13. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisée en ce que la composition cosmétique est utile pour favoriser la régulation des peaux grasses.
- 25 14. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisée en ce que la composition cosmétique est utile pour favoriser la régulation de la sudation et odeurs correspondantes.
 - 15. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 14, caractérisée en ce que la composition est utilisée dans des applications cosmétiques en tant que myorelaxant.

- 16. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que la composition pharmaceutique est utile dans un traitement de lutte contre les mycoses cutanées.
- 17. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 8 et 16, caractérisée en ce que la composition pharmaceutique est utile dans un traitement de lutte contre le lupus érythémateux.

10

15

20

25

- 18. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 8 et 16 ou 17, caractérisée en ce que la composition pharmaceutique est utile dans un traitement pour favoriser la microcirculation et/ou lutter contre le syndrome de Raynaud.
- 19. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 8 et 16 à 18, caractérisée en ce que la composition pharmaceutique est utile dans un traitement de prévention ou de réduction de la prolifération épidermique.
- 20. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 8 et 16 à 19, caractérisée en ce que la composition pharmaceutique est utile dans un traitement de régulation du système immunitaire.
- 21. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 8 et 16 à 20, caractérisée en ce que la composition pharmaceutique est utile pour limiter la chute des cheveux et favoriser leur repousse.
- 22. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 21, caractérisée en ce que le produit de formule I est l'acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl) éthylènediamine-diacétique ou l'un de ses sels ou complexes métalliques.
- 23. Utilisation pour le traitement cosmétique de l'organisme, en vue de la production ou l'augmentation de la production de monoxyde d'azote dans ou sur la peau, les cheveux ou les muqueuses, d'un composé de formule I définie à la revendication 1 ou 22 ou de l'un de ses sels ou complexes métalliques.
- 24. Utilisation comme donneur de NO d'un composé de formule I définie à la revendication 1 ou 22 ou de l'un de ses sels ou complexes métalliques.

- 25. Procédé de traitement cosmétique consistant à appliquer sur la peau, les muqueuses et/ou le cuir chevelu ou à ingérer une composition comportant au moins un composé de formule I définie à la revendication 1 ou de l'un de ses sels ou complexes métalliques.
- 26. Procédé selon la revendication 25, dans lequel la composition comporte au moins de l'acide N,N'-bis-(3, 4, 5-triméthoxybenzyl) éthylènediamine-diacétique ou l'un de ses sels ou complexes métalliques.



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE PARTIEL

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

N° d'enregistrement national

| DOCU | IMENTS CONSIDÉRÉS COMME PER | TINENTS | Revendications concernées | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--------------------|---|---|---|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de beso des parties pertinentes | in, | | 2 mironas, par |
| X | GALEY J-B ET AL: "N,N'-BIS-(3,4,5-TRIMETHOXYBENZ ETHYLENEDIAMINE N,N'-DIACETIC A NEW IRON CHELATOR WITH POTENTIA APPLICATIONS AGAINST OXIDATIVE BIOCHEMICAL PHARMACOLOGY, PERGA OXFORD, GB, vol. 51, 1996, pages 103-115,) ISSN: 0006-2952 | YYL) ACID AS A AL MEDICINAL STRESS" AMON, | 1,5,11, 21 2-4, | A61K31/197 A61K7/48 A61K7/06 A61K7/32 A61P17/00 A61P31/10 A61P9/02 A61P37/02 |
| | | | 6-10, 12-20, | |
| | * abrégé * | | 22-26 | |
| | * page 103, colonne de gauche, colonne de droite, alinéa 2 * * figure 1 * | alinéa 1 - | | |
| Χ | EP 0 755 917 A (OREAL) | | 1,11 | |
| | 29 janvier 1997 (1997-01-29) * revendications 1,13 * | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) |
| | * abrégé * | | | A61K |
| | | -/ | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | : | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | Date d'achève | ment de la recherche | | Examinateur |
| | 23 s | eptembre 200 | 3 La | nger, O |
| X:pa Y:pa au | CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES articulièrement pertinent à lui seul articulièrement pertinent en combinaison avec un utre document de la même catégorie rrière-plan technologique | T : théorie ou princi E : document de bro | pe à la base de evet bénéficiant ôt et qui n'a été à une date posté nande | d'une date antérieure publié qu'à cette date |
| O:di | riere-pian technologique ivulgation non-écrite poument intercalaire | | | cument correspondant |



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE PARTIEL

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

N° d'enregistrement national

| DOCU | MENTS CONSIDÉRÉS COMME PER | RTINENTS | Revendications concernées | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--|--|---|--|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besc des parties pertinentes | in, | | |
| X | J-B GALEY ET AL: "Protection a oxidative damage by iron chelated of lipophilic analogues and property of the protection of lipophilic analogues and property of the protection of lipophilic analogues and property of the protection of lipophilic analogues and property of lipophilic analogues and property of lipophilic analogues and protection of lipophilic analogues | tors: Effect odrugs of 1) cid", AMERICAN US, 0-03), pages , ligne 5 *, ligne 4 - | 5 | |
| D,X | WO 94 11338 A (DUMATS JACQUELI JEAN BAPTISTE (FR); OREAL (FR) 26 mai 1994 (1994-05-26) * revendications 1,2 * * exemple 8 * * page 1, alinéa 3 * * page 4, ligne 23 - page 6, l * page 10, ligne 7 - ligne 28 |) igne 9 * | 25 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) |
| A | WO 02 102344 A (CALS-GRIERSON MARIE-MADELEINE; OREAL (FR)) 27 décembre 2002 (2002-12-27) * abrégé * * page 1 - page 2 * * page 3, ligne 17 - ligne 22 * page 3, ligne 31 - ligne 35 * exemple 1 * * revendications 1-20 * | * (* * -/ | 1-26 | |
| | Date d'achève | ment de la recherche | | Examinateur |
| | 23 s | eptembre 200 | 3 Lar | iger, O |
| X : pa Y : pa au A : arr O : div | CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES rticulièrement pertinent à lui seul rticulièrement pertinent en combinaison avec un ire document de la même catégorie ière-plan technologique /ulgation non-écrite cument intercalaire | à la date de dép de dépôt ou qu'è D : cité dans la dem L : cité pour d'autre | evet bénéficiant o ôt et qui n'a été p à une date postér nande s raisons | d'une date antérieure oublié qu'à cette date |



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE PARTIEL

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

N° d'enregistrement national

| DOCL | JMENTS CONSIDÉRÉS COMME PER | RTINENTS Revenu | lications nées | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--------------------|---|--|---|---|
| atégorie | Citation du document avec indication, en cas de besi des parties pertinentes | oin, | | |
| 1 | BRUCH-GERHARZ D ET AL: "Nitri- human skin: current status and prospects." THE JOURNAL OF INVESTIGATIVE D UNITED STATES JAN 1998, vol. 110, no. 1, janvier 1998 pages 1-7, XP002254968 ISSN: 0022-202X * le document en entier * | future ERMATOLOGY. | 5 | |
| 1 | HARDWICK J B J ET AL: "A NOVE THE DELIVERY OF NITRIC OXIDE T THE SKIN OF HUMAN SUBJECTS USI SEMI-PERMEABLE MEMBRANE" CLINICAL SCIENCE, BIOCHEMICAL THE MEDICAL RESEARCH SOCIETY, vol. 100, no. 4, avril 2001 (2 pages 395-400, XP001056039 ISSN: 0143-5221 * abrégé * | HERAPY TO NG A SOCIETY AND LONDON,, GB, 001-04), | 6 | DOMAINES TECHNIQUES |
| | * page 395, colonne de gauche, * page 396, colonne de gauche, alinéa 4 * * page 399, colonne de droite, alinéa 3 * | alinéa 2 - | 6 | RECHERCHÉS (Int.CL.7) |
| O,A | US 6 103 275 A (BALABAN ALEXAN AL) 15 août 2000 (2000-08-15) * abrégé * | IDRU T ET 1-2 | D | |
| | | -/ | | |
| | | | | |
| | Date d'achèv | ement de la recherche | | Examinateur |
| | 23 | septembre 2003 | | iger, 0 |
| X:pa Y:pa au | CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES articulièrement pertinent à lui seul articulièrement pertinent en combinaison avec un articulièrement de la même catégorie rière-plan technologique | T: théorie ou principe à la E: document de brevet bé à la date de dépôt et qu de dépôt ou qu'à une d D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisoi | néficiant c ii n'a été p ate postér | J'une date antérieure oublié qu'à cette date |



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE PARTIEL

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

N° d'enregistrement national

| DOCU | IMENTS CONSIDÉRÉS COMME PE | RTINENTS | Revendication concernées | ons Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|---|---|---|---|---|
| atégorie | Citation du document avec indication, en cas de be des parties pertinentes | soin, | | |
| A | ORMEROD A D ET AL: "THE INFLACYTOTOXIC EFFECTS OF A NITRIC RELEASING CREAM ON NORMAL SKINJOURNAL OF INVESTIGATIVE DERMAYORK, NY, US, vol. 113, no. 3, septembre 199 pages 392-397, XP000925553 ISSN: 0022-202X * abrégé * page 392 * page 394, colonne de droite * page 396, dernier alinéa * | OXIDE N" ATOLOGY, NEW 99 (1999-09), | 1-26 | |
| A | GALEY J B ET AL: "Protection cells against oxidative injury series of iron chelators." FREE RADICAL BIOLOGY & MEDICID STATES 15 NOV 1998, vol. 25, no. 8, 15 novembre 1998 (1998-11-15) 881-890, XP002254969 ISSN: 0891-5849 * abrégé * * page 881, colonne de gauche * page 882, colonne de droite * page 888, colonne de gauche alinéa 5 * * figure 3 * * tableau 1 * | y by a novel NE. UNITED , pages , alinéa 1 * , alinéa 3 * | 1,5,17 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) |
| A | EP 0 820 763 A (OREAL) 28 janvier 1998 (1998-01-28) * abrégé * * page 2, ligne 3 - ligne 23 * page 3, ligne 1 - ligne 48 * revendications 1,2,9 * | * * -/ | 1,7,1 | 0, |
| | | vement de la recherche septembre 20 | 03 | Examinateur Langer, 0 |
| X : pa Y : pa aut A : arr O : div | CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES rticulièrement pertinent à lui seul rticulièrement pertinent en combinaison avec un tre document de la même catégorie ière-plan technologique vulgation non-écrite cument intercalaire | T : théorie ou prin E : document de t à la date de dé de dépôt ou qu D : cité dans la de L : cité pour d'aut | cipe à la base prevet bénéfic pôt et qui n'a n'à une date p emande res raisons | e de l'invention piant d'une date antérieure été publié qu'à cette date |



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE PARTIEL

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

N° d'enregistrement national

| DOCU | IMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTI | NENTS Revendid | | |
|--|---|---|--|--------------------------------|
| atégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | | • |
| 4 | WO 99 12891 A (DUMATS JACQUELINE JEAN BAPTISTE (FR); OREAL (FR)) 18 mars 1999 (1999-03-18) * abrégé * * page 1, alinéa 1 - alinéa 3 * * page 2, ligne 31 - page 3, lig * page 4, ligne 5 - ligne 19 * * page 5, ligne 40 - ligne 42 * * revendications 1,12,14 * | | 11 | |
| A | BENRATH J ET AL: "SUBSTANCE P A OXIDE MEDIATE WOUND HEALING OF U PHOTODAMAGED RAT SKIN: EVIDENCE EFFECT OF NITRIC OXIDE ON KERATI PROLIFERATION" NEUROSCIENCE LETTERS, LIMERICK, vol. 200, no. 1, 10 novembre 1995 (1995-11-10), p 17-20, XP000610409 ISSN: 0304-3940 * abrégé * * page 19, colonne de droite, al page 20, dernier alinéa * | LTRAVIOLET FOR AN NOCYTE IE, ages | DOMAINE | S TECHNIQUES HÉS (Int.CL.7) |
| A | EP 0 700 896 A (OREAL) 13 mars 1996 (1996-03-13) * abrégé * * page 2, ligne 2-4 * * page 2, ligne 41 - ligne 45 * * page 3, ligne 5 - ligne 16 * * page 6, ligne 20 - ligne 29 * * revendications 1,15-18 * | -/ | | |
| | Date d'achèvemer | nt de la recherche | Examinateur | |
| | 23 sep | tembre 2003 | Langer, 0 | |
| X : pa Y : pa au A : an O : di | CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES rticulièrement pertinent à lui seul rticulièrement pertinent en combinaison avec un tre document de la même catégorie rière-plan technologique vulgation non-écrite cument intercalaire | T: théorie ou principe à la t E: document de brevet bén à la date de dépôt et qui de dépôt ou qu'à une da D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raison &: membre de la même far | éficiant d'une date ante n'a été publié qu'à cett te postérieure. s | e date |



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE PARTIEL

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

N° d'enregistrement national

FA 629761 FR 0301211

| DOCL | JMENTS CONSIDÉRÉS COMME PE | RTINENTS | Revendications concernées | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--|--|--|--|---|
| atégorie | Citation du document avec indication, en cas de b des parties pertinentes | | | |
| A | WO 01 87253 A (GALEY JEAN BAP (FR); COTOVIO JOSE (FR); DUCH 22 novembre 2001 (2001-11-22) * revendications 1,2 * * abrégé * * page 1, ligne 1 - ligne 4 * page 2, ligne 15 - ligne 32 * page 3, ligne 28 - ligne 33 * page 4, ligne 30 - page 6, | E DANIĖL () * * | 1 | |
| A | WO 97 15280 A (BRETON LIONEL LACHARRIERE OLIVIER DE (FR)) 1 mai 1997 (1997-05-01) * abrégé * * page 5, ligne 14 - page 6, * revendications 1-3 * | | 1 | |
| A | US 4 528 196 A (PITT COLIN G) 9 juillet 1985 (1985-07-09) * abrégé * | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) |
| | | | | |
| | | evement de la recherche septembre 2003 | Lan | Examinateur ger, 0 |
| X : par Y : par aut A : arri O : div | CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES ticulièrement pertinent à lui seul ticulièrement pertinent en combinaison avec un re document de la même catégorie ière-plan technologique rulgation non-écrite cument intercalaire | de dépôt ou qu ⁱ à u D : cité dans la dema L : cité pour d'autres i | et bénéficiant d' et qui n'a été pi ine date postéri nde raisons | 'une date antérieure ublié qu'à cette date |

RECHERCHE INCOMPLÈTE FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE C

Numéro de la demande

FA 629761 FR 0301211

Certaines revendications n'ont pas fait l'objet d'une recherche ou ont fait l'objet d'une recherche incomplète, à savoir:

Revendications ayant fait l'objet de recherches complètes:

Raison:

Les revendications 1, 20 et 23 relative à une deuxième indication médicale ou cosmétique ne sont pas recevables en vertu de l'article L.612-6 CPI. L'utilisation thérapeutique est définie fonctionnellement par un mécanisme d'action ('augmentation de la production de monoxyde d'azote'; 'régulation du système immunitaire') qui ne permet pas une application pratique sous la forme d'un véritable traitement bien défini d'un état pathologique (maladie) ou d'une application cosmétique bien définie.

La recherche a été limitée aux applications médicales (pharmaceutiques) et cosmétiques qui sont définis dans les revendications 2-19 et 21 et dans la description (page 5, ligne 5 - page 6, ligne 7.

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0301211 FA 629761

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date d23-09-2003 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| | cument brevet apport de reche | | Date de publication | | Membre(s) d famille de brev | | Date de publication |
|-------|----------------------------------|---|---------------------|--------|--------------------------------|--------|---------------------|
| EP 07 | 755917 | A | 29-01-1997 | FR | 2737204 | A1 | 31-01-1997 |
| | | | | ΑT | 164830 | T | 15-04-1998 |
| | | | | CA | 2182112 | A1 | 27-01-1997 |
| | | | | DE | 69600225 | D1 | 14-05-1998 |
| | | | | DE | 69600225 | T2 | 24-09-1998 |
| | | | | EP | 0755917 | A1 | 29-01-1997 |
| | | | | ES | 2114341 | T3 | 16-05-1998 |
| | | | | JP | 9132556 | Α | 20-05-1997 |
| | | | | US | 5929112 | Α | 27-07-1999 |
| WO 94 | 111338 | A | 26-05-1994 | FR | 2698095 | | 20-05-1994 |
| | | | | FR | 2706889 | | 30-12-1994 |
| | | | | ΑT | 185548 | | 15-10-1999 |
| | | | | DE | 69326776 | | 18-11-1999 |
| | | | | DE | | T2 | 02-03-2000 |
| | | | | EP | 0668854 | | 30-08-1995 |
| | | | | ES | 2136723 | | 01-12-1999 |
| | | | | MO | 9411338 | | 26-05-1994 |
| | | | | JP | 8506090 | | 02-07-1996 |
| | | | | US | 5703095 | | 30-12-1997 |
| | | | | US | 5629436 | A | 13-05-1997 |
| WO 02 | 2102344 | Α | 27-12-2002 | FR | 2825921 | | 20-12-2002 |
| | | | | WO | 02102344 | A2 | 27-12-2002 |
| US 61 | 103275 | A | 15-08-2000 | WO | 0189572 | A1 | 29-11-2001 |
| EP 08 | 320763 | Α | 28-01-1998 | FR | 2751538 | | 30-01-1998 |
| | | | | ΑT | 196247 | | 15-09-2000 |
| | | | | AU | 692736 | | 11-06-1998 |
| | | | | AU | 2490397 | | 12-02-1998 |
| | | | | DE | 69703068 | | 19-10-2000 |
| | | | | DE | 69703068 | | 01-02-2001 |
| | | | | EP | 0820763 | | 28-01-1998 |
| | | | | ES | 2152638 | | 01-02-2001 |
| | | | | JP | 3001834 | | 24-01-2000 |
| | | | | JP | 10067615 | | 10-03-1998 |
| | | | | US | 6005006 | | 21-12-1999 |
| | | | | US | 5834518 | н | 10-11-1998 |
| WO 99 | 912891 | Α | 18-03-1999 | FR | 2768145 | | 12-03-1999 |
| | | | | AT | 206105 | | 15-10-2001 |
| | | | | AU | 9080398 | | 29-03-1999 |
| | | | | DE | 69801811 | | 31-10-2001 |
| | | | | DE | 69801811 | | 04-04-2002 |
| | | | | EP | 0966426 | ΑŢ | 29-12-1999 |

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0465

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0301211 FA 629761

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus. Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date d23-09-2003

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date d23-09-2003 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| WO 9912891 A EP 0700896 A 13 | -03-1996 | ES WO JP JP US US FR AU AU CA DE EP ES | 675902 2837795 2157750 69500082 69500082 0700896 | A1 T B2 B1 A1 | 16-02-2002 18-03-1999 30-05-2000 10-06-2002 17-04-2001 23-08-2001 15-03-1996 15-11-1996 20-02-1997 04-04-1996 09-03-1996 12-12-1996 06-03-1997 |
|-------------------------------|--------------|--|---|-------------------------------------|--|
| EP 0700896 A 13 | -03-1996 | AT AU CA DE DE EP ES | 144978 675902 2837795 2157750 69500082 69500082 0700896 | T B2 A A1 D1 T2 | 15-11-1996 20-02-1997 04-04-1996 09-03-1996 12-12-1996 |
| | | JP JP US | 2096504 2776770 8092081 5709848 | T3 B2 A | 13-03-1996 01-03-1997 16-07-1998 09-04-1996 20-01-1998 |
| WO 0187253 A 22 | -11-2001 | FR AU EP WO | 2809002 6041901 1282394 0187253 | A A1 | 23-11-2001 26-11-2001 12-02-2003 22-11-2001 |
| WO 9715280 A 01 | -05-1997 | FR AT CA EP WO JP JP NO US | 2222303 0859591 9715280 10511404 | T A1 A1 A1 T B2 A | 30-04-1997 15-09-2003 01-05-1997 26-08-1998 01-05-1997 04-11-1998 20-11-2000 03-06-1998 28-03-2002 |
| US 4528196 A 09 | -07-1985 | AUCU | N | | |

EPO FORM P0465